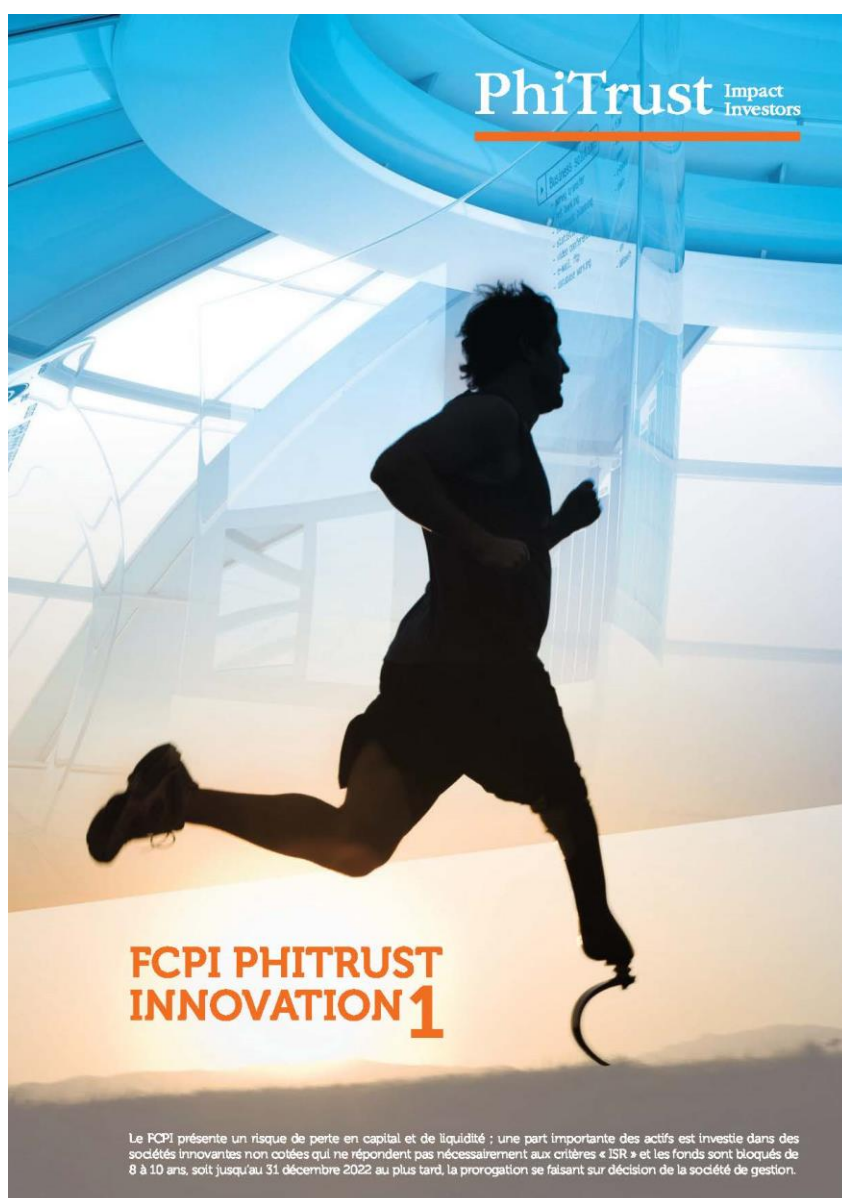


# FCPI Phitrust Innovation 1

*Fonds commun de placement dans l'innovation*

Rapport de gestion annuel au 31 décembre 2022



# Sommaire

<b>1</b>	<b>REVUE DE GESTION ET SITUATION</b>	<b>4</b>
1.1	Performances du fonds	4
1.2	Actif net et valeurs liquidatives	4
1.3	Investissements Innovants	7
1.3.1	Réalisations de l'exercice	7
1.3.2	Synthèse du portefeuille de titres à caractère innovant	8
1.3.3	Règles de valorisation	8
1.3.4	Les sociétés innovantes du portefeuille	8
1.3.5	Évènements post-clôture	8
1.4	Autres investissements	9
<b>2</b>	<b>COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS SPECIFIQUES</b>	<b>9</b>
2.1	Bilan	9
2.2	Engagements hors bilan	10
2.3	Compte de résultat	10
2.4	Autres informations spécifiques	11
2.4.1	Changements de méthode de valorisation	11
2.4.2	Méthode de valorisation des sociétés cotées	11
2.4.3	Prestations de conseil et de montage	11
2.4.4	Frais de gestion	11
2.4.5	Refacturations aux participations du Fonds	11
2.4.6	Opérations de crédit	11
2.4.7	Co-investissements	12
2.4.8	Mandats sociaux de l'équipe de gestion	12
2.4.9	Utilisation des droits de vote	12
2.4.10	Mode de sélection des intermédiaires financiers	12
2.4.11	Prise en compte des critères E.S.G.	12
2.4.12	Dispositions prises pour gérer la liquidité	12
2.4.13	Politique de rémunération	12
<b>3</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>13</b>

## Avertissements

- Conformément à la législation en vigueur, la composition de l'actif net, la valeur de l'actif net et la valeur liquidative des parts du fonds ont fait l'objet d'une certification du commissaire aux comptes. Le rapport annuel visé par le commissaire aux comptes est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
- Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations, données financières et recommandations préconisées par Phitrust Impact Investors sont strictement interdits.



**Xavier THAURON**  
Directeur Général  
Phitrust Impact Investors

Phitrust Impact Investors est une société de gestion dont la vocation est de développer et gérer des fonds d'investissement thématiques à fort impact social et environnemental.

De nombreuses entreprises sociales et solidaires se créent désormais en Europe et dans le reste du monde, comme toutes entreprises innovantes, elles ont besoin de financement et d'accompagnement pour assurer leur croissance et répondre aux missions sociales et environnementales qu'elles se sont fixées.

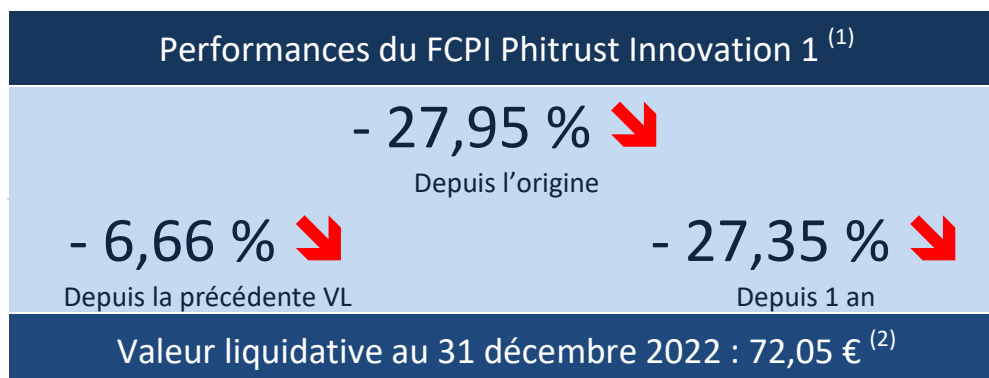
Les informations mises à disposition dans ce rapport de gestion rendent compte des événements économiques intervenus dans la vie du FCPI Phitrust Innovation 1 au cours de son dixième exercice clos le 31 décembre 2022.

Paris le 25 avril 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'X. Thauron', written over a horizontal line.

## 1 Revue de gestion et situation

### 1.1 Performances du fonds



- (1) Hors prise en compte du bénéfice de la réduction d'impôt initiale, des droits d'entrée et des prélèvements sociaux éventuels. Nous rappelons à l'investisseur que les performances passées ne présentent en rien des performances futures.
- (2) Nette des distributions.

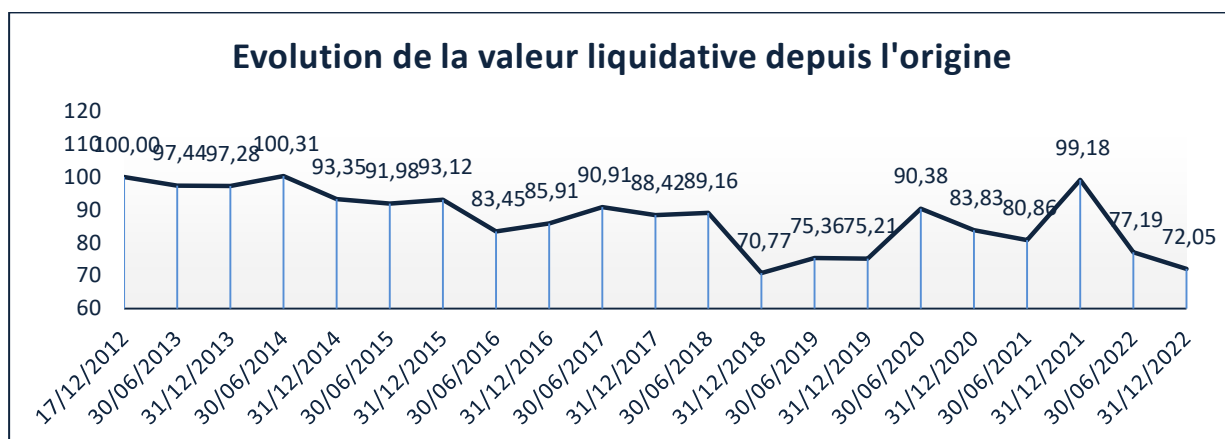
### 1.2 Actif net et valeurs liquidatives

Nombre de parts <sup>(3)</sup>	Valeur liquidative <sup>(4)</sup>	Actif net total
26 884 parts A	72,05 €	1 937 023,59 €
3 800 parts B	0,00 €	

- (3) La souscription des parts de catégorie B du fonds est réservée à la société de gestion, ses dirigeants et salariés (ou aux personnes morales contrôlées par ces derniers), aux personnes morales contrôlant directement ou contrôlées directement par la société de gestion, et aux personnes physiques ou morales agissant pour le compte de la société de gestion.
- (4) La valeur liquidative résulte de la répartition de l'actif net comptable à la date d'arrêt des comptes. Elle est établie selon les dispositions du règlement du fonds et n'a pas vocation à représenter une valeur vénale des parts.

Le cabinet Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes du FCPI Phitrust Innovation 1, a procédé au contrôle des éléments et informations qui composent l'inventaire du fonds, conformément aux normes de la profession applicables en France.

Le cabinet Deloitte & Associés a remis à la société de gestion Phitrust Impact Investors son rapport général. Ce dernier précise que le cabinet Deloitte & Associés n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.



Au cours de l'exercice, la valeur liquidative du fonds est passée de 99,18 Euros à 72,05 Euros, soit une baisse de 27,35 %. Le fonds ne compte plus aucune participation en portefeuille.

La performance du FCPI Phitrust Innovation 1 s'explique par plusieurs facteurs développés ci-après :

- Positionnement :

Le positionnement des fonds communs de placement dans l'innovation est par nature très risqué. En effet, les entreprises cibles des FCPI sont très jeunes et innovantes (cf les conditions d'obtention du label Jeune Entreprise Innovante). Or, selon l'INSEE, 25 % des entreprises échouent dans les deux premières années et 49,5 % dans les cinq premières années. Ce taux de faillite élevé des jeunes entreprises s'explique par l'absence de marché, le manque de ressources, les problèmes de management, un modèle financier non adapté ou encore un contexte inadéquat.

A ce jour, il existe peu d'informations précises sur la performance historique moyenne des FCPI. Une étude publiée en janvier 2018 par le Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) avançait que, sur la base d'un TRI sur 10 ans, la rentabilité annuelle moyenne des FCPI était de -2,5 % (analyse de 113 FCPI clôturés entre 2010 et 2016, rentabilité après prise en compte de l'inflation estimée à 1 % en moyenne sur cette période). Rappelons que l'un des avantages pour un particulier d'investir dans un FCPI est de profiter d'une réduction d'impôt.

Par ailleurs, le FCPI Phitrust Innovation 1 a été pénalisé par les faibles montants levés (2,7 millions d'Euros). A titre de comparaison, les FCPI avaient levé en moyenne 6 millions d'Euros en 2012 (année de création du FCPI Phitrust Innovation 1) et 17,7 millions d'Euros en 2021 (dernières données disponibles). L'objectif initial était de lever un fonds de 5 millions d'Euros minimum. Cet écart entre les montants levés et l'objectif initial a limité les moyens de gestion du fonds et a diminué par deux le ticket maximum (dans un FCPI, l'investissement ne peut pas représenter plus de 10 % des actifs du fonds donc le ticket maximum autorisé était de 270 000 Euros) ne permettant pas d'investir dans des projets plus matures.

- Contexte économique :

La performance du fonds s'explique également par le contexte économique lors de la clôture du fonds. En effet la valeur liquidative du fonds au 31 décembre 2021 était de 99,18 Euros, mais le conflit en Ukraine, la remontée des taux, la hausse de l'inflation et le durcissement des conditions des crédits bancaires ont détérioré le marché. Résultat : la valorisation de plusieurs entreprises non cotées en portefeuille a fortement chuté et des closings prévus en fin d'année 2022, qui auraient permis au FCPI Phitrust Innovation 1 de réaliser de belles plus-values, ont été annulés ou ont été réalisés à des conditions plus désavantageuses pour le fonds.

Le sujet le plus significatif a été la société Zei (solution digitale RSE), dernière ligne en portefeuille fin 2022 : un mandat de vente négocié par le précédent gérant avait été signé qui aurait dû permettre une sortie à l'été 2022 sur un multiple significatif de 6,4. Le contexte économique a incité l'acquéreur à retirer son offre. La société a finalement dû être recapitalisée à une valeur très inférieure qui a été retenue comme valeur pour la liquidation.

De même, le marché des Small Cap (« Petites Capitalisations », entreprises avec une valeur boursière inférieure à 2 milliards de Dollars) s'est largement dégradé ces dernières années et en particulier en 2022. Pour rappel, le FCPI Phitrust Innovation 1 pouvait investir dans des petites capitalisations boursières à condition que ces dernières soient labélisées Jeune Entreprise Innovante. D'après la société d'intermédiation Portzamparc, l'indice CAC Small a baissé de près de 20 % en 2022 et, depuis 2018, l'indice Mid & Small sous-performe le CAC 40 chaque année.

- Management du fonds :

À la suite d'évolutions de personnel, le FCPI Phitrust Innovation 1 a connu un changement de dirigeants en juin 2022. Les nouveaux gérants financiers ont donc rapidement dû prendre connaissance des dossiers pour assurer la liquidité du fonds afin de permettre le remboursement des porteurs de parts dans les meilleures conditions.

- Stratégie :

Enfin, la priorité stratégique en 2022 a été d'assurer la liquidité des souscripteurs. Phitrust Impact Investors a réalisé une étude pour évaluer les coûts financiers d'une éventuelle prorogation du FCPI afin de sortir les dernières lignes du portefeuille dans les meilleures conditions. Dans l'intérêt des souscripteurs, il a été décidé de vendre la dernière participation avant le 31 décembre 2022 pour éviter des coûts financiers supplémentaires et assurer la liquidité des porteurs de parts.

Face à l'absence d'opportunités de sortie sur Zei avant la fin de l'année et afin d'assurer tout de même la liquidation du FCPI dans les délais, Phitrust Impact Investors a réalisé une opération de rachat des actions Zei du FCPI Phitrust Innovation 1 par le FCPI Phitrust Innovation 3, qui détient déjà des actions Zei par ailleurs. Cette opération s'est faite sous forme d'avance en compte courant faite par trois actionnaires importants de la société le 20 octobre 2022, à un prix de 12,21 Euros par action. Ce prix induit une valorisation implicite de 3 millions d'Euros pour l'ensemble du capital de Zei.

La transaction réalisée le 23 décembre 2022 a consisté en l'acquisition par le FCPI Phitrust Innovation 3, de 4 363 actions Zei détenues par le FCPI Phitrust Innovation 1 (soit 2,07 % du capital avant prise en compte de la conversion en actions des avances en compte courant d'octobre 2022) à 12,21 Euros, soit un total de 53 272,23 Euros. Le rachat des parts par le FCPI Phitrust Innovation 3 a été fait avec la validation d'un expert extérieur sur le prix proposé par la BPI Banque Publique d'Investissement pour renforcer les fonds propres de la société.

Il convient de rappeler que le FCPI Phitrust Innovation 1 investit au moins 60 % de son actif dans des sociétés françaises ou européennes développant des produits ou services technologiques innovants apportant une solution à un enjeu social ou environnemental.

Le Fonds est entré en période de liquidation le 14 décembre 2022.



### 1.3 Investissements Innovants

#### 1.3.1 Réalisations de l'exercice

Nouveaux investissements		Cessions	
		Cybeletech (cession totale)	Actions
		Deinove (cession totale)	Actions
		Ecomiam (cession totale)	Actions
		Innoveox (radiation du RCS)	Actions
		Metabolic Explorer (cession totale)	Actions
		Neolife (cession totale)	Actions
		Véolia Environnement (cession totale)	Actions
		Zei (cession totale)	Actions

A la date de l'arrêté, le montant investi dans les sociétés innovantes s'élève à 0,00 €. Le fonds étant en période dite de liquidation, le ratio <sup>(5)</sup> d'investissement en sociétés innovantes n'a plus besoin d'être respecté.

(5) Ce ratio est égal au prix de revient des sociétés innovantes éligibles du portefeuille divisé par le total des souscriptions du fonds. Les sociétés innovantes cédées sont maintenues deux ans dans le ratio.

### 1.3.2 Synthèse du portefeuille de titres à caractère innovant

Société	Secteur	Montant en € <sup>(6)</sup>
Sociétés innovantes non cotées		
Néant		
Néant		
Prix de revient total du portefeuille de titres à caractère innovant		0,00

(6) Les montants sont indiqués en prix de revient.

Valeur estimée du portefeuille de titres à caractère innovant à la date de l'arrêt	0,00
--	------

### 1.3.3 Règles de valorisation

- Pour l'évaluation des titres non cotés, générant ou non des revenus, la méthode consiste à garder la valeur de la participation à son prix d'acquisition. Une révision de ce prix n'est effectuée que dans les cas suivants :
  - a. Emission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par des investisseurs tiers, à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou existence de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres. Dans ce cas, l'évaluation est basée sur le prix de l'opération, ce qui implique que la participation est réévaluée si le prix constaté est supérieur au prix d'acquisition et qu'une provision est comptabilisée dans le cas contraire.
  - b. Constatation d'éléments déterminants attestant une amélioration significative et durable de la situation financière et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte à la date d'investissement. Dans ce cas, la participation est réévaluée. Dans le cas contraire, le fonds constate une dépréciation sous forme de provision.

A la date de l'arrêt, plus aucun titre de sociétés non cotées n'est en portefeuille.

- Les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice, ou à défaut au dernier cours connu.

A la date de l'arrêt, plus aucun titre de sociétés cotées n'est en portefeuille.

### 1.3.4 Les sociétés innovantes du portefeuille

Néant.

### 1.3.5 Évènements post-clôture

Néant.



#### 1.4 Autres investissements

Néant.

## 2 Comptes annuels et autres informations spécifiques

### 2.1 Bilan

ACTIF	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>DEPOTS</b>	-	-
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instruments financiers de capital investissement	-	1 391 195,24
- Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	651 531,74
- Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	739 663,50
Contrats financiers	-	-
Autres instruments financiers	-	-
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>	-	1 391 195,24
<b>CREANCES</b>	53 272,23	-
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	1 889 755,26	1 287 402,01
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 943 027,49</b>	<b>2 678 597,25</b>

PASSIF	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	2 316 300,81	2 606 792,84
Report a nouveau	-	-
Plus et moins values nettes de l'exercice (a,b,c)	- 368 022,91	160 847,45
Résultat de l'exercice (a,b)	- 11 254,31	- 89 195,40
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b> (Montant représentatif de l'actif net)	<b>1 937 023,59</b>	<b>2 678 444,89</b>
<b>DETTES</b>	<b>6 003,90</b>	<b>152,36</b>
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 943 027,49</b>	<b>2 678 597,25</b>

(a) y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

## 2.2 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	-	-
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Engagements sur acquisitions de titres	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	-	-
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Engagements sur acquisitions de titres	-	-
Engagements sur cessions de titres	-	-

## 2.3 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		
Produits sur instruments financiers de capital investissement	4 000,00	7 390,00
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>4 000,00</b>	<b>7 390,00</b>
<b>CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		
Charges sur instruments financiers de capital investissement	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)</b>	<b>4 000,00</b>	<b>7 390,00</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	- 15 254,31	- 96 585,40
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>- 11 254,31</b>	<b>- 89 195,40</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>- 11 254,31</b>	<b>- 89 195,40</b>

## 2.4 Autres informations spécifiques

### 2.4.1 Changements de méthode de valorisation

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de changement de méthode de valorisation.

### 2.4.2 Méthode de valorisation des sociétés cotées

Les titres des sociétés cotées détenus dans le portefeuille du fonds sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice.

### 2.4.3 Prestations de conseil et de montage

Aucune prestation de conseil ou de montage n'a été facturée par la société de gestion Phitrust Impact Investors, ou par une société liée à cette dernière, au fonds ou à une société dont le fonds détient des titres.

### 2.4.4 Frais de gestion

- Rémunération de la société de gestion Phitrust Impact Investors :

Au cours de l'exercice, la somme de 0,00 Euros a été facturée au fonds au titre de la rémunération de la société de gestion.

- Autres frais de gestion :

Au cours de l'exercice, les frais externes liés à l'administration du fonds, tels que les frais générés par l'information réglementaire et commerciale des porteurs de parts, les frais relatifs à la tenue de la comptabilité du fonds, les honoraires de commissaires aux comptes ont représenté la somme de 8 376,30 Euros, soit 0,300 % du montant total des souscriptions de parts A.

- Frais liés à la gestion des participations :

Au cours de l'exercice, les frais liés à la gestion des participations, tels que les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques, les frais liés à la couverture BPI garantie, ont représenté la somme de 903,81 Euros, soit 0,032 % du montant total des souscriptions.

### 2.4.5 Refacturations aux participations du Fonds

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de refacturations aux participations du fonds.

### 2.4.6 Opérations de crédit

Aucun établissement de crédit ne constitue une entreprise liée à la société de gestion au sens de la réglementation.

#### 2.4.7 Co-investissements

Au cours de l'exercice les co-investissements ci-dessous ont été réalisés.

Sociétés	Autres fonds gérés par Phitrust Impact Investors
Néant	

#### 2.4.8 Mandats sociaux de l'équipe de gestion

Aucune nouvelle nomination des mandataires sociaux et salariés de la société de gestion au sein des organes sociaux des sociétés en portefeuille du fonds n'a eu lieu au cours de l'exercice.

#### 2.4.9 Utilisation des droits de vote

Conformément aux articles 319-21 et suivants du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion dispose d'une politique de vote relative aux titres de sociétés cotées et non cotées détenues par les FCPI sous gestion. Cette politique décrit notamment les modalités pratiques d'utilisation des droits de vote et propose des lignes directrices en fonction des thèmes possibles des projets de résolutions des Assemblées Générales d'actionnaires.

Au cours de l'exercice, les gestionnaires ont veillé à défendre les intérêts des porteurs de parts.

#### 2.4.10 Mode de sélection des intermédiaires financiers

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion dispose d'une procédure de meilleure sélection des intermédiaires financiers avec lesquels elle peut travailler. Cette politique prévoit que Phitrust Impact Investors prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les fonds qu'elle gère, aux fins de garantir l'exécution rapide et efficace des ordres dans l'intérêt des porteurs de parts, et décrit le processus de sélections des intermédiaires financiers et de révision annuelle de cette sélection.

#### 2.4.11 Prise en compte des critères E.S.G.

Le fonds respecte la classification SFDR article 6. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Phitrust Impact Investors intègre dans chaque décision d'investissement relative aux entreprises financées une appréciation de critères extra-financiers, qui pour autant ne relèvent pas toujours d'une démarche ESG mais vise à choisir de financer des sociétés dont l'activité apporte des réponses à des enjeux sociaux ou environnementaux.

#### 2.4.12 Dispositions prises pour gérer la liquidité

Afin de permettre au fonds de réaliser sa stratégie d'investissement à long terme, les rachats sont limités aux cas exceptionnels prévus dans son règlement.

#### 2.4.13 Politique de rémunération

La rémunération étant fixe, elle n'est pas assise sur les résultats.

### 3 Annexes

---

**Société de gestion :**

Phitrust Impact Investors  
7 rue d'Anjou  
75008 Paris  
Agrément AMF n° GP-04000035

**Dépositaire :**

BNP Paribas SA  
9 rue du Débarcadère  
93500 Pantin

**Commissaire aux comptes :**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris – La Défense Cedex